

Alpiste des Canaries – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent à l'alpiste des Canaries.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Fondation, Enregistrée et Certifiée	<p>a porté l'année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d'alpiste des Canaries.• une culture d'alpiste des Canaries d'une variété différente.• une culture de lin.• une culture non pédigrée d'orge, de haricot, de sarrasin, de pois chiche, de blé dur (durum), de féverole, de lentille, de lupin, d'avoine, de pois, de seigle, de carthame, de soya, de tournesol, de tritcale ou de blé qui a suivi une culture non pédigrée d'alpiste des Canaries deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'alpiste des Canaries deux (2) ans auparavant.

Inspection des cultures

Les cultures d'alpiste des Canaries doivent être inspectées lorsqu'elles sont en floraison.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Alpiste des Canaries pédigré inspecté de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés d'alpiste des Canaries ou alpiste des Canaries non pédigré	3 mètres (10 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Lin	2 mètres (6 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 1
 - b. Enregistrée – 3
 - c. Certifiée – 8